

Article #: 030046	Date: 15 Novembre 2011
Article Name: Question d'évaluation N° 46 : Modèles de projections	AGB Reference: Sections 1.2.2, 2.2.2.2, 2.2.2.3, 2.3.2, 2.4.1, attachment to Module 2 – Evaluation Questions and Criteria
Version #: v01	Category: Supplemental Notes

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

TEXTE DE LA QUESTION

1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES

15 Novembre 2011

1.1 Le modèle de projections ne doit pas être modifié. Si les candidats pensent que des calendriers supplémentaires sont nécessaires comme soutien, ceux-ci devront être annexés à la réponse à la candidature.

1.2 Des explications devront être fournies pour chacun des points du modèle de projections, même si le montant est de 0 USD.

1.3 Les fonds à utiliser dans le cas d'un processus d'enchères de conflit de chaînes ne devraient être pris en compte nulle part dans le modèle de projections. Les sommes considérées dans le modèle ne doivent pas comprendre les fonds à utiliser lors d'un processus d'enchères.

1.4 Si un candidat qui possède un registre d'opérations existant souhaitait présenter sa candidature pour l'opération de TLD supplémentaires, celui-ci peut diviser le coût des opérations entre tous les registres (normalement dénommé « attribution de coûts ») – ceux actuellement supportés et les nouveaux coûts proposés par le candidat. Toutefois, chaque application doit « être autonome ». Par exemple, si un candidat présentait plusieurs candidatures, il devrait :

- Décrire la méthode d'attribution des coûts pour la chaîne gTLD proposée
- Dans le modèle de projections, fournir seulement les coûts associés à l'opération de la chaîne gTLD proposée
- Décrire l'impact des coûts attribués si une autre chaîne faisant l'objet d'une candidature ne réussissait pas à la question 49 - pour la pire éventualité.

1.5 Le candidat doit assurer que le modèle de projections contienne seulement le financement ayant trait à l'opération de la chaîne gTLD proposée. Dans le cas où un même candidat soumettrait plusieurs candidatures à un nouveau gTLD, ne pas fournir le financement complet garanti pour toutes les candidatures. Fournissez seulement le financement garanti pour chaque gTLD individuellement.

Section	Remarques
I. Entrées et sorties de fonds projetées	
A) Volume d'enregistrement prévu	<p>Le volume des enregistrements prévus inclut les nouveaux enregistrements ET les renouvellements.</p> <p>Le candidat doit fournir des détails sur les nouveaux enregistrements et les renouvellements pour chaque année. Un calendrier supplémentaire devrait être utilisé pour capturer ces données. Le calendrier peut être joint comme documentation de soutien au système de candidatures TLD. Ci-dessous, un exemple de calendrier supplémentaire (calendrier supplémentaire A).</p>
B) Frais d'enregistrement	<p>La ligne I – B) devrait refléter la moyenne des frais (c'est-à-dire entrée de fonds) pour le total des enregistrements anticipés vendus/renouvelés pendant l'année tel que défini ci-dessus dans I – A). Le candidat devrait décrire, dans le champ des notes pour cette ligne, la fourchette des frais attendus (voir l'exemple du calendrier supplémentaire B ci-dessous), signaler d'où proviennent ces fonds et la manière dont la moyenne des frais a été calculée pour chaque année.</p>
D) D'autres entrées de fonds	<p>D'autres entrées de fonds représentent d'autres revenus liés aux entrées de fonds étant utilisés pour le soutien du registre. Le candidat devrait décrire le type et la source de ces autres entrées de fonds.</p> <p>Ne pas inclure ici le <u>financement</u> comme une autre entrée de fonds. Le financement ne sera justifié que dans la section IV.</p>
F) Travail (Marketing, soutien au client, technique)	Cela représente la totalité des coûts pour le registre proposé, pour chaque année.
G) Marketing	
H) Infrastructures	
I) Général et administratif	
J) Impôts et intérêts	
K) Coûts d'opérations de sous-traitance, s'il y en avait	<p>Si les coûts représentent une partie des opérations actuelles du candidat, celui-ci devra indiquer la manière dont l'attribution de ces coûts a été déterminée pour le registre proposé.</p> <p>Les structures des coûts de la candidature doivent refléter seulement le registre faisant l'objet de la candidature (c'est-à-dire « être autonome ») et ne doit pas dépendre d'une autre candidature.</p>
L) D'autres coûts opérationnels	Ici, il faudrait inclure aussi bien les frais annuels de l'ICANN que les frais de transaction du niveau de registre.
IIb. Déblocage de la fonction critique d'opération des sorties de fonds	
A) Opération du SRS	La sortie de fonds pour chaque année doit être basée sur la totalité des domaines gérés.
B) Provision de Whois	

	<p>C) Résolution DNS pour les noms de domaine enregistrés</p> <p>D) Dépôt de données de registre</p> <p>E) Maintenance de la zone conformément au DNSSEC</p> <p>F) Totalité des fonctions critiques de registre de sortie de fonds</p>	
	<p>H) Total sur 3 ans</p>	<p>Ce montant total sur 3 ans ne doit pas être assimilé au montant du COI (instrument assurant la continuité des opérations) du candidat pour la question 50. Ce total sur 3 ans n'est qu'une estimation de la totalité des coûts des fonctions critiques de registre pendant les 3 ans d'opérations.</p> <p>3. Tel qu'établi dans le Guide de candidature (Section des notes de la 50^{ème} question) « le coût actuel requis par le COI sera lié au coût d'un tiers fournisseur des fonctions et pas aux coûts internes du candidat ou aux coûts de sous-traitance pour la provision de ces fonctions.</p> <p>L'ICANN est en train d'élaborer un modèle pour ces coûts conjointement avec les fournisseurs de service EBERO (opérateurs de registre back-end d'urgence) potentiels. L'ICANN espère pouvoir partager prochainement avec les candidats les directives visant à déterminer le montant approprié du COI.</p> <p>Toutefois, tant que ces directives ne seront pas disponibles, le candidat devra fournir sa propre estimation et les explications concernant le calcul du COI, question 50 ».</p>
<p>IV. Actifs et passifs projetés</p>		
	<p>A) Espèces</p>	<p>La ligne IV – A devrait refléter seulement les espèces de libre accès et ses équivalents. Les bilans de dépôt et les espèces limitées concernant les exigences de la question 50 ne devraient pas être inclus dans cette ligne.</p> <p>Il faudrait inclure ici le financement requis dans la question 48 pour l'opération du registre.</p>
	<p>J) Réserve sur 3 ans</p>	<p>La ligne IV – J devrait être utilisée seulement si le candidat avait des bilans d'argent en espèces limitées liés au compte de dépôt d'espèces et/ou si le candidat avait mis de l'argent en espèces (ou d'autres actifs) de côté pour garantir une lettre de crédit ou un instrument similaire dans le but de remplir les exigences de la</p>

		<p>question 50. Dans ces cas, le/s bilan/s qui apparaissent dans cette ligne devraient être exclus de la ligne IV - A.</p> <p>Tout/s bilan/s sur la ligne IV – J ne sont pas censés être réduits pendant la période de 3 ans. Le candidat devra décrire explicitement et devra expliquer les circonstances qui l’ont dévié de ses attentes.</p> <p>Si la garantie de la lettre de crédit respecte les exigences de la question 50, l’on s’attend à ce que les instruments financiers ne soient pas reflétés dans le modèle financier, exception faite des bilans d’actifs restreints (tel le cas des dépôts d’espèces ou des espèces laissées de côté) qui devraient être détaillés dans la ligne IV – J. Le coût financier de la LOC sera inclus dans la ligne I, Général et administratif.</p>
--	--	--

Exemple de Calendrier A supplémentaire (mentionné seulement à titre illustratif)

Enregistrements de domaine prévus				
Type d'enregistrement	Année 1	Année 2	Année 3	Commentaires
Nouveaux				
Annuel	10 000	54 000	27 000	
2 ans	30 000	10 000	2000	
5 ans	20 000	7000	1000	
10 ans	2000	1600	780	
Renouvellements				
Annuel	- 0 -	9000	50 400	<ul style="list-style-type: none"> • Les 9000 renouvellements de l’année 2 sont basés sur un taux de rétention de 90 % des nouveaux enregistrements vendus dans l’année 1 sur 10 000 • Les 50 400 renouvellements de l’année 3 sont basés sur un taux de rétention d’environ 80 % du total des enregistrements vendus dans l’année 2 sur 63 000 (54 000 nouveaux plus 9000 renouvellements)
2 ans	- 0 -	- 0 -	24 000	<ul style="list-style-type: none"> • Les 24 000 renouvellements de l’année 3 sont basés sur un taux de rétention de 80% des nouveaux enregistrements de l’année 1 vendus sur 30 000
5 ans	- 0 -	- 0 -	- 0 -	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de renouvellements
10 ans	- 0 -	- 0 -	- 0 -	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de renouvellements
Total des	62 000	81 600	105 180	



enregistrements prévus				
------------------------	--	--	--	--

Exemple de Calendrier B supplémentaire (mentionné seulement à titre illustratif)

Frais d'enregistrement – année 1			
Type d'enregistrement	Pas d'enregistrements	Frais d'enregistrement	Total des revenus d'enregistrements prévus
Nouveaux			
Annuel	10 000	2,00 USD	20 000 USD
2 ans	30 000	3,75 USD	112 500 USD
5 ans	20 000	7,50 USD	150 000 USD
10 ans	2000	13,75 USD	27 500 USD
Total	62 000	5,00 USD	310 000 USD

2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

15 Novembre 2011

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

3. TEXTE DE LA QUESTION :

Fournir des projections financières pour les coûts et le financement à l'aide du modèle 1, pour le scénario le plus probable.

Notez que, si certains services sont sous-traités, ceci doit être reflété dans la section des coûts du modèle.

Le modèle est destiné à fournir des points communs entre les candidatures aux TLD et faciliter ainsi le processus d'évaluation.

Une réponse complète ne devrait pas dépasser les 10 pages, outre le modèle.

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de



NewgTLDs

l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.